

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-34 DU 26 JANVIER 1989

chargeant le Camarade Paul Irenée ZINSOU,
Ministre du Travail et des Affaires Sociales,
de l'intérim du Camarade Guy Landry HAZOUME,
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération pour compter du 25 Janvier 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 25 Janvier 1989, le Camarade Paul Irenée ZINSOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Guy Landry HAZOUME.

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Amplifications : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MAEC-MIAS 6 autres
Ministères 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-DCOT 6 BN-DAN 4 UNB-FAJEP 4
Préfets 6 JORFB 1.-